

DECRET N° 2017- 172 du 17 mars 2017

Portant nomination des membres du Conseil
d'Administration du Fonds National de
Développement Forestier (FNDF).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n° 2016-501 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- Vu** le décret n° 2016-014 du 30 janvier 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Développement Forestier ;
- Sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et de Développement Durable,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 mars 2017,

DECRETE

Article 1^{er}: Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Conseil d'Administration du Fonds National de Développement Forestier (FNDF) en qualité de représentants des pouvoirs publics, des Communes et partenaires sociaux respectifs :

1) Au titre des Représentants des Pouvoirs Publics

- Madame **Jeanne Josette ACACHA AKOHA**, Directrice de Cabinet du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable représentante du Ministre en charge des forêts ;
- Colonel **Sévérin NSIA**, Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse ;
- Monsieur **Julien SOSSA**, représentant du Ministre en charge des Finances ;
- Monsieur **Nestor AHOYO ADJOVI**, représentant du Ministre en charge de l'Agriculture ;

2) Au titre du Représentant des Communes

- Monsieur **Nicaise FAGNON**, Maire de la Commune de DASSA-ZOUME, représentant du Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin ;

3) Au titre des Représentants des partenaires sociaux

- Monsieur **Patrice ALAKPATO Guézowènan** , représentant des usagers intervenant dans le domaine des forêts et des ressources naturelles ;
- Madame **Flore KPAMEGAN**, représentant les Organisations Non Gouvernementales intervenant dans le domaine du reboisement.

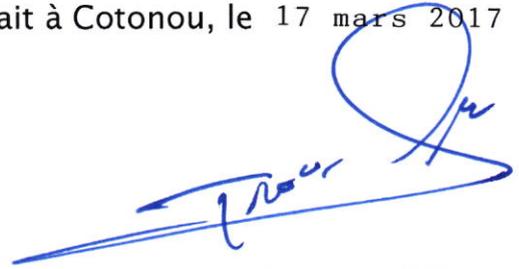
Article 2 : Madame **Jeanne Josette ACACHA AKOHA**, représentante du Ministre en charge des forêts est nommée Présidente du Conseil d'Administration du FNDF.

Article 3 : Les membres et le Président du Conseil d'Administration du FNDF sont nommés pour un mandat de quatre (4) ans.

Article 4 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 mars 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



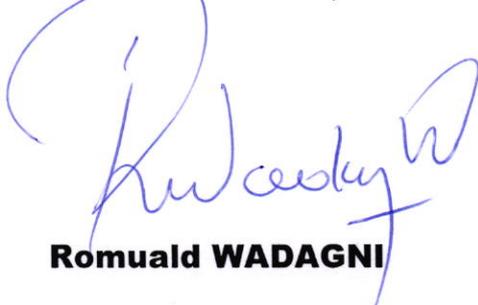
Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



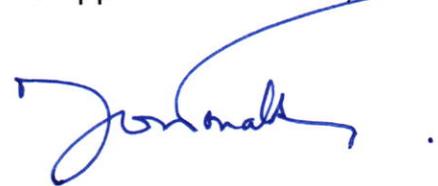
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Cadre de Vie et du
Développement Durable,



José TONATO

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et des Affaires Sociales,



Adidjatou A. MATHYS